

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2011.12 Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

L'an deux mille onze et le premier février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2011

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Guy BATTAGLINI, Eric CLO,

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT,

Absents excusés : Michel RODEL, Annick MOURARET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Monsieur le Maire rappelle que l'une des employées communales ayant acquis le grade de rédacteur relève à présent d'un autre régime indemnitaire.

Ce régime indemnitaire est celui dit de l'IFTS (Indemnité de Fonction pour Travail Supplémentaire).

En appliquant les ratios spécifiques à ce régime indemnitaire (régi lui aussi par le CdG38) il ressort que la somme à prendre en compte pour cette année 2011 est en augmentation de 7,9% par rapport à 2010.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement pour cette augmentation, et la masse totale qui en résulte (1200 Euros pour 2011 à régler par 12^{ème}).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et une abstention,

- **Décide de mettre en place le régime de l'Indemnité de Fonction pour Travail Supplémentaire,**
- **Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, et accepte l'augmentation de 7,9% de la masse globale de l'IFTS pour cette année 2011, augmentation qui sera inscrite au budget primitif 2011.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD